

Domaine Public DP

1016

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
15 novembre 1990
Vingt-huitième année

Le devant de la scène

Il est toujours plus facile de faire parler de soi dans l'action théâtrale que dans la diplomatie discrète. Passés maîtres dans l'exploitation de cet axiome, Jean Ziegler le premier, puis Franz Jaeger ensuite, ont su mobiliser les médias de manière répétée. Le député genevois a d'abord annoncé qu'il avait l'intention de se rendre à Bagdad; puis qu'il avait décidé de le faire en réunissant une délégation parlementaire; puis que ladite délégation était constituée; son collègue saint-gallois est ensuite entré en scène alors que Markus Ruf et d'autres, tous à la recherche d'une publicité facile, tentaient d'attirer par des contorsions ridicules le faisceau du projecteur sur eux.

En face de ces messieurs, le Conseil fédéral maintient son cap. Cette position n'est pas spectaculaire: elle consiste à ne pas agir publiquement, à ne pas envoyer d'émissaire officiel réclamer la libération de «nos» otages, à respecter les consignes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Journaux et télévision, dans ces conditions, sont évidemment enclins à parler davantage de l'action des parlementaires que du non-événement que constitue la ligne de conduite du gouvernement. Et ce faisant ils contribuent, comme MM. Jaeger et Ziegler et même si certains ont eu des commentaires critiques, à rendre au président irakien un visage plus humain: si une soi-disant délégation va le lui demander bien gentiment, il libérera quelques otages et récoltera le bénéfice de son geste, certes limité. Nous ne perdons évidemment pas de vue que toute vie est une valeur en soi. Saddam Hussein et ceux qui vont se prosterner devant lui jouent sur ce principe.

La présence — faut-il dire le sponsoring? — de *Blick* dans cette affaire ne peut évidemment que contribuer à accroître le malaise et le sentiment que chacun court pour soi autant qu'il le fait pour délivrer des compatriotes retenus contre leur gré. Cette action de Ringier est-elle le prélude à des interventions diplomatiques

spectaculaires financées par des multinationales désireuses d'améliorer leur image?

Il est certain que sans l'assurance d'une large couverture médiatique, ni M. Ziegler ni M. Jaeger n'auraient envisagé leur mission. Et c'est là que se pose le vrai problème. Car au fond, peu importe qu'ils aient tort ou raison d'agir de la sorte. Mais ce qui dérange, c'est que leur comportement, dans une affaire aussi grave que celle-là, soit, même partiellement, déterminée par la couverture médiatique qu'elle suscitera. Le soutien, non négligeable, d'un des plus grands éditeurs de journaux du pays correspond évidemment encore plus à des considérations mercantiles.

Il faut ce genre d'affaire pour que le quatrième pouvoir apparaisse avec une certaine clarté, qu'il s'agisse de la presse relatant complaisamment les préparatifs du voyage ou de celle participant activement à l'opération avec un rôle mal défini. Les représentants de cette dernière catégorie perdent naturellement toute la liberté dont devrait disposer un média puisqu'ils n'ont d'autre ligne rédactionnelle possible que de critiquer la politique du Conseil fédéral.

Il faut évidemment déplorer que ce pouvoir, important comme on le voit, soit exercé en de si piteuses occasions et qu'il soit si effacé en d'autres temps. Il existe pourtant de nombreux domaines, peu spectaculaires mais qui touchent très directement les lecteurs, où la presse, même celle dite populaire, pourrait jouer un rôle utile en informant intelligemment et de manière critique. Mais il faut un minimum d'imagination pour montrer aux lecteurs en quoi une législation sur les cartels ou une modification du système fiscal les intéressent personnellement et constituent une étape indispensable de notre rapprochement avec l'Europe. Alors que les coups de gueule lancés par quelques spécialistes du genre sont une source facile de gros titres, de textes simples et de photos en couleurs.

L'Uni sur les bancs du Grand Conseil

(ag) Lors du récent colloque organisé à Dornin sur les pauvretés (DP 1010), le professeur François Hainard de Neuchâtel était annoncé comme conférencier. Tout en étant présent, il déclara forfait. Son étude était destinée au Grand Conseil, qui devait donc en avoir la primeur.

De fait, le Conseil d'Etat neuchâtelais, en réponse à une motion du député Gérard Berger, intitulée «Avons-nous des pauvres?» et après une brève introduction de son cru, publie intégralement cette recherche.

Il faut souligner la qualité de la décision. Le Conseil d'Etat aurait pu être tenté de n'offrir aux députés qu'un résumé de ce travail. Mais il a tenu à ce que chacun puisse suivre toute l'approche méthodologique et chaque détail de l'analyse. Exemple à imiter, celui d'un contact direct entre la recherche universitaire et les députés appelés à décider de la politique sociale.

Or le sujet est d'importance.

Selon la définition la plus stricte, qui prend en compte le 50% du revenu disponible moyen d'une population, le seuil de pauvreté pour un ménage d'une personne à Neuchâtel correspond

À PROPOS DE L'ÉDITO

Une prétendue délégation

(pi) Dès qu'il a envisagé de se rendre à Bagdad en compagnie de quelques collègues parlementaires, Jean Ziegler a parlé d'une délégation, terme largement repris par la presse. Or une délégation ne se constitue pas d'elle-même, mais elle est nommée par le corps qu'elle représente. Que l'on sache, jamais le Conseil national, ni même son bureau, n'ont donné mandat à quiconque pour aller le représenter à Bagdad.

Au surplus, les difficultés rencontrées pour composer un aréopage acceptable ont été telles que tous les titres étaient les bienvenus, de celui de député à un Grand Conseil à celui de vice-chancelier d'un canton.

(1987) à un revenu de 12'926 francs soit 1078 francs par mois. En tenant compte de la composition du ménage (RDMUC, revenu disponible moyen par unité de consommation, comme disent les sociologues), c'est le 14,2% de l'ensemble des contribuables qui est touché. Pourcentage conforme à la courbe de Gauss, mais humainement élevé.

Méthodologiquement

On sait la difficulté de la manipulation des chiffres fiscaux. Les chercheurs qui parlent des déclarations fiscales ont éliminé, entre autres, tous les apprentis et étudiants dont les gains sont certes en dessous du seuil de pauvreté, mais qui n'en ont pas la condition, grâce au soutien familial.

Toutefois la différence entre le revenu disponible et le revenu imposable révèle par exemple ceci: l'AVS à Neuchâtel n'est retenue qu'à 80% de son montant, l'AVS complémentaire selon le droit fédéral n'est pas imposable. D'où des rectifications nécessaires.

Il serait souhaitable, par accord entre les responsables du social et du fiscal, que l'ensemble des revenus soient pris en considération dans la déclaration d'impôt, étant admis que des déductions ciblées doivent tenir compte des situations sociales. Ce serait la condition qui permettrait d'avoir une vue générale claire, d'empêcher des inégalités de traitement, d'éviter des déductions-arrosoir.

L'approche méthodologique seule est en soi riche d'enseignements.

Concrètement

Le rapport neuchâtelais abonde en suggestions concrètes. On en relèvera quelques-unes.

● Il est important de mettre le seuil de pauvreté en regard des limites déterminantes dans différents secteurs sociaux. Exemple, valable pour Neuchâtel et pour une personne seule (chiffres 1987 ou 1989):

– seuil de pauvreté: 1078 francs

– rente AVS minimale: 750 francs
– droit à l'ASV complémentaire: 1067 francs
avec déduction maximale pour le loyer: 1600 francs
– norme d'assistance: 1057 francs
– limite pour le paiement à 100% des primes d'assurance-maladie: 1192 francs

● L'enquête révèle que le 12% des rentiers à bas revenus ne touchent pas l'AVS complémentaire quand bien même ils remplissent les conditions de son octroi.

● La situation des femmes, sans qualification professionnelle, ayant la charge d'enfants est telle qu'il serait socialement plus rentable de leur permettre de ne pas travailler. Des salaires de 2000 à 2500 francs ne couvrent pas les frais privés et collectifs de la garde des enfants pendant les heures de travail nécessaires à l'acquisition d'un salaire aussi faible.

● Les rentes invalidité sont notamment insuffisantes dans la mesure où elles tiennent compte du gain antérieur déjà faible.

● Le petit crédit est très souvent une calamité. On rappellera sans se lasser que le Conseil des Etats a coulé après dix ans de délibération une loi qui le réglait. Le rapport dénonce à juste titre les commissions abusives de certains vendeurs de petit crédit.

● L'importance est grande pour la réduction de la pauvreté de la prise en charge par l'Etat des pensions alimentaires. A Neuchâtel, la pratique est restrictive: l'avance ne peut pas dépasser une certaine durée.

● Enfin, l'enquête statistique qui a été doublée par l'analyse d'un échantillon aléatoire et d'interviews met en évidence les risques de transmission à la génération suivante des caractères de la pauvreté. D'où le danger que la société se fige dans cette situation duale.

Confirmation

Le rapport neuchâtelais illustre ce qui ressortait du colloque de Dornin.

Alors que dans tant de domaines de la science appliquée (architecture, urbanisme, par exemple) s'observe la multiplication des études-baratin, les sciences sociales donnent naissance à des travaux qui sont des outils politiques d'une qualité qui justifie la place de l'Université dans la cité. ■

Les Suisses se comptent

(*réd*) L'article de Marianne Enckell, paru dans la rubrique «L'invitée de DP» dans notre dernier numéro, a suscité plusieurs réactions. Nous publions d'abord quelques informations supplémentaires sur ce sujet et la position de la rédaction de DP, puis un article émanant d'un lecteur.

Le poids des chiffres

(*jd*) Il faudrait s'entendre. Aveuglés par leur fichophobie, les partisans du boycott du prochain recensement fédéral refusent à l'Etat l'un des moyens de son action, action qui — soit dit au passage — résulte en bonne partie des multiples sollicitations dont cet Etat est l'objet. Et voilà que Marianne Enckell (DP 1015) fustige le simplisme du questionnaire, alors que ce dernier a été délibérément réduit au minimum pour ne pas empiéter sur la sphère privée.

A notre avis, la cure d'amaigrissement imposée au recensement 1990 est regrettable: une telle opération décennale, de par l'organisation et le coût qu'elle implique, devrait permettre de saisir plus d'informations utiles que les maigres données prévues. Des informations qui d'ailleurs, de par leur caractère public, ne sont pas au seul service du pouvoir étatique mais également disponibles pour les acteurs politiques et sociaux. Des informations qui bien sûr ne condensent ni nos vies, ni notre santé, ni nos espoirs, ce n'est pas ce qu'on leur demande.

Fondamentalement les réticences à l'égard du recensement, même si elles se parent des vertus libertaires, traduisent une régression politique. On en est convaincu à l'évocation de quelques rappels de l'historien bâlois Georg Kreis (*Tages Anzeiger* du 6 novembre 1990). Au XVIII^e siècle, en Suisse, les données démographiques sont considérées comme un secret d'Etat. L'ennemi potentiel doit rester dans l'ignorance de la capacité militaire et économique du pays. Aujourd'hui on peut constater les difficultés auxquelles se heurtent les pays de l'Est européen dans leur effort de transformation économique, notamment à cause de l'absence de données fiables. Le recensement permet de re-

distribuer les sièges au Conseil national en fonction des mouvements de population entre les cantons; une opération de routine dont l'importance n'apparaît que lorsque ce mécanisme simple ne fonctionne plus: ainsi au Liban, où aucun recensement n'a été effectué depuis un demi-siècle, par crainte des chrétiens de perdre leur statut privilégié, avec les conséquences que l'on sait.

Le recensement décennal est loin d'être parfait. Des enquêtes par sondage, plus approfondies, donnent des résultats plus étoffés, par exemple sur le logement et la consommation d'énergie (1986), le tourisme (1987), les habitudes culturelles (1988) et les déplacements (1989). Le recensement général garde néanmoins sa justification dans la mesure où, grâce à la continuité de l'exercice, il permet des comparaisons dans le temps. Il est d'autre part indispensable pour composer ensuite des échantillons qui soient réellement représentatifs. ■

Une image imparfaite, mais irremplaçable

Marianne Enckell souligne des aspects très importants d'une opération comme le recensement dont nous sommes en train de remplir les formulaires. Au-delà de toutes les utilisations volontairement ou involontairement plus ou moins tordues de l'information et en dehors du fait que jamais aucune enquête n'est innocente, l'invitée de DP pose, me semble-t-il, le problème fondamental de l'abstraction. Comment, devant une réalité complexe, vivante, très riche arriver à déceler quelques composantes majeures qui, en trahissant le moins cette réalité, permettent de la saisir? J'utilise professionnellement chaque jour des

images de la réalité spatiale et sociale et en lisant Marianne Enckell: «*Diagrammes et histogrammes ont bien du mal à condenser nos vies, notre santé, nos espoirs*», j'entendais l'écho de mes élèves: «Sur votre carte, sur cette photo, sur ce graphique, on ne voit rien du tout, M'sieur!» Et au-delà d'une éventuelle question de compétence ou de lisibilité, la protestation des élèves exprime souvent le dépit de ne pas retrouver à travers les informations fournies par un document toute la richesse de la vie à laquelle ils sont heureusement si sensibles.

Mais, on n'a le droit de souligner les limites d'une opération comme le recensement qu'en ajoutant au moins deux considérations:

- La récolte des données sur la réalité sociale et l'abstraction en vue de l'action se fera de toute manière (et se fait de plus en plus); l'information étant la base de toute stratégie — et de la démocratie —. Si l'on veut donc pouvoir inviter les experts à ne pas extrapoler, à retourner constamment à la réalité pour interpréter correctement les chiffres, il faut participer activement au recensement qui est peut-être une des moins mauvaises formes de saisies des données.

- Une dimension est souvent allègrement oubliée: ces données statistiques sont «mises à plat». Elles permettent d'établir des cartes de la distribution dans l'espace des divers phénomènes perçus à travers un recensement. Même si un chiffre ne peut pas tout dire, l'évolution de la distribution de tel facteur sur le territoire renseigne, même le profane, au sujet des modifications bien réelles du pays. Pour établir une politique comme pour orienter nos comportements de chaque jour, la prise en compte de cette évolution de l'espace me paraît essentielle.

Le recensement nous donnera donc une image très imparfaite de la société suisse. Sans cette image, peut-on imaginer une amélioration du fonctionnement de cette société et de l'espace sur lequel elle se reflète? Par ailleurs, peut-on admettre que certains s'arrogent le droit de dresser cette image selon leurs critères?

Jacques Longchamp

L'air du temps

(réd) *La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a publié en octobre un rapport sur «La formation dans la Suisse de demain». Résultat de nombreux entretiens avec des experts et des décideurs, ce rapport, s'il reconnaît des qualités au système éducatif helvétique, dénonce son côté «tour d'ivoire», déconnecté des réalités actuelles. Dispersion et opacité du système de formation, programmes trop chargés, imperméabilité de l'institution au changement social, manque de coordination entre les niveaux, rigidité des horaires, tels sont les principaux points négatifs relevés.*

La solution? Mieux arrimer l'école à son environnement. Exemples:

— *Renforcer les liens entre l'école et la famille: des horaires adaptés aux besoins des familles, une prise en charge du temps de loisir par les enseignants, participation des parents.*

— *Renforcer les liens entre l'école et le monde du travail: stages pratiques pour les élèves, avec possibilité de quitter prématurément l'école, mais aussi d'y retourner comme adulte; possibilité de bifurcation professionnelle pour les enseignants.*

— *Formation continue: plan de formation individualisé, le rôle de l'Etat se limitant à l'aide et aux conseils.*

— *Compatibilité entre les systèmes scolaires cantonaux et avec l'Europe.*

Les échos à ce plan de modernisation ont été en général favorables. Nous avons demandé à Philippe Poussière, enseignant au cycle d'orientation genevois pendant plus de vingt ans et actuellement chargé d'enseignement à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, de réagir à ces propositions.

Pour comprendre le sens du rapport commandé par la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, il faut s'interroger sur les références implicites qui se dégagent de ses multiples constats en forme de jugements.

Que signifie en effet ce désir de «coller» davantage à la réalité, que ce soit celle des usagers (individualisation, prise en compte des attentes, souplesse, adaptation...), celle du monde économique (accroissement des qualifications du plus grand nombre), celle des enseignants (plan de carrière, mobilité, avancement, salaire au mérite) ou des administrateurs (pouvoir d'accélérer la mise en place de changements, lutte contre la lourdeur bureaucratique)?

Que cherche-t-on à obtenir quand on propose de mieux adapter le système de formation aux réalités de la vie, aux besoins des familles... ou aux désirs supposés des élèves?

Les valeurs sur lesquelles s'appuient ces

jugements et ces propositions s'inspirent d'une conception mercantile du savoir, d'une psychologie qui assimile la relation pédagogique à l'art de la vente, d'une volonté de transformer l'institution scolaire en une vaste entreprise dans laquelle les fonctionnaires deviendraient (enfin!) des cadres.

Un séminaire de formation continue offert aux enseignants genevois pour l'année scolaire en cours se propose de réfléchir à la formation en tant qu'elle serait une sorte de marchandise à vendre à des consommateurs de plus en plus exigeants. L'enseignant pourrait mesurer ses compétences à sa capacité de distribution, à sa force de vente, et les développer par exemple en cultivant ses relations publiques lors des courses d'écoles ou des camps de ski...

Cette dérive du vocabulaire et de la manière d'envisager la transmission des connaissances est également profondément marquée par l'impact de la télévision sur le grand public — il y a en effet

de quoi être fasciné quand on sait que les enfants passent en moyenne plus de temps devant la TV que sur les bancs d'école, et qu'aux Etats-Unis on considère qu'elle a supplanté l'école en tant qu'agent de formation — par la transformation qu'elle fait subir à l'information pour que celle-ci plaise (taux d'écoute); par la structure enfin de son message qui s'adresse directement à l'affectivité par le biais d'images.

Ce rapport est bien dans l'air du temps. L'école est à la recherche d'un souffle nouveau susceptible de la rendre à sa vocation première qui est de contribuer à former ce lien social sans lequel une société perd son identité et sa raison d'être. Que nous propose-t-on? L'accentuation de l'isolement des individus, une mercantilisation des modèles relationnels offerts aux individus, une logique qui mène, tôt ou tard à la privatisation et au démantèlement de l'institution! Comment concilier la diversité par définition infinie des individus ou des familles avec la nécessité d'apprendre à se rencontrer, à se parler, à travailler, créer et produire ensemble?

Neil Postman, dans un best-seller *Enseigner c'est résister*, paru en 1979, essayait non sans humour de développer une logique écologique pour rendre compte de la fonction possible de l'institution scolaire. «L'école, écrivait-il, reste le seul moyen de masse capable de faire comprendre ce qui ne change pas dans notre culture. Ce dont a le moins besoin l'enseignement dans notre situation actuelle, c'est d'être révolutionnaire, innovateur, chargé de valeurs nouvelles.»

Propos réactionnaires diront les uns, ...propos sages penseront les autres. Ce qui serait véritablement révolutionnaire par les temps qui courent, ce serait peut-être de contribuer à aider l'école à retrouver sa fonction profonde d'institution, notamment en conservant à l'enseignement son statut protégé — «Pour accomplir sa tâche d'éducateur, écrivait Jean-Louis Peaucelle (*Le Monde* du 16 juin 1989, «Détayloriser l'éducation nationale»), l'enseignant doit être protégé de l'influence des élèves et de leurs parents sur sa carrière. Il y a donc une raison de fond aux protections des statuts des enseignants titulaires».

Il est permis de rêver. Les écoliers japonais eux ne rêvent pas, ils sont les plus nombreux à réussir, mais aussi à se suicider...

Philippe Poussière

Mais où est donc passé le Parlement ?

Depuis Montesquieu, nous savons que la démocratie repose sur le partage du pouvoir, afin précisément que le pouvoir arrête le pouvoir.

Les trois pouvoirs principaux, soit l'exécutif, le législatif et le judiciaire, doivent rester de force égale et se limiter à leurs attributions propres si l'on veut éviter les pièges du parlementarisme paralysant, de l'exécutif tout puissant ou de la république des juges.

La Suisse de ces dernières années nous montre de nets dérapages allant tous dans le sens de l'affaiblissement du Parlement:

1) Dans plusieurs domaines importants, notamment la politique foncière et l'asile, la politique suisse a été définie à coup d'arrêtés fédéraux urgents, mitonnés par le Conseil fédéral, et que les Chambres n'ont plus eu qu'à accepter. Entendons-nous bien, certains de ces arrêtés urgents étaient nécessaires, d'autres très discutables. Peu importe en définitive la qualité de ces arrêtés, mais force est de constater que le Conseil fédéral a fait là le travail du Parlement. Or, les problèmes à régler étaient connus de longue date, les solutions les plus variées étaient discutées, mais le Parlement a failli en n'étant pas capable de prendre les décisions qui s'imposaient. Il a fallu alors que l'exécutif supplée à ses carences.

2) En matière d'environnement, les compétences appartiennent en général aux législatifs cantonaux. Toutefois, agissant au coup par coup, incapables de parvenir à une vue d'ensemble, les parlements cantonaux ouvrent en fait la voie à de multiples recours — fondés ou non — et ce sont en définitive les tribunaux qui font la politique d'aménagement du territoire!

3) Ne sachant pas trop quelles normes adopter, il arrive également que l'on recourt à un ombudsman, à une «Commission des Sages» ou autre «délégué spécial» dont la sagesse et les pouvoirs cachent mal en réalité qu'ils ne sont désignés que pour pallier des lacunes graves dans la politique du pays. Législation d'exception, décisions fina-

les confiées aux tribunaux, organes spéciaux, voilà comment en Suisse on tente aujourd'hui de répondre aux problèmes de l'heure. Il est vrai que parmi les problèmes moins urgents, 25 ans n'ont pas suffi pour mener à terme la révision du droit des sociétés anonymes...

Il importe aujourd'hui de redonner au Parlement le rôle qui est le sien, de centrer des débats, de creuser des idées, puis de définition des grandes options politiques.

Il appartient aux parlementaires eux-mêmes d'assumer leurs responsabilités s'ils veulent éviter que Parlement ne rime avec chambre d'enregistrement... ou ne rime à rien du tout.

Laurent Moutinot

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE Vite, du concret

(jd) Après la décision populaire d'une pause dans l'équipement nucléaire, les projets qu'on croyait enterrés ressortent du placard. Ainsi, dans le cadre du programme énergétique du Conseil fédéral — Energie 2000 — Adolf Ogi a annoncé une loi sur l'énergie pour 1994 et un impôt sur les agents énergétiques. C'est que les objectifs gouvernementaux pour le début du siècle prochain sont ambitieux: stabilisation de la consommation du mazout, de l'essence, du gaz, du charbon et de l'électricité. Pas question de continuer à accroître nos importations d'électricité d'origine nucléaire depuis la France.

Du coup, c'est un autre revenant qui occupe le devant de la scène. Le scénario du moratoire étudié en détail parallèlement à d'autres, par des experts mandatés par le Conseil fédéral, jamais débattu et soigneusement rangé dans les tiroirs de l'administration.

L'œuf à la coque d'Adolf Ogi a fait son temps. Non que l'information en matière d'économie d'énergie soit devenue inutile. Mais trop longtemps en Suisse, elle a fait office d'oreiller de paresse, justifiant l'inaction engendrée par un conflit politique paralysant. L'hypothèque nucléaire maintenant levée au moins jusqu'à la fin du siècle, la menace climatique aidant, on peut espérer qu'une véritable politique de la gestion énergétique verra le jour. Déjà les partis gouvernementaux se sont rencontrés sur ce sujet afin de trouver un terrain d'en-

tente; le signe est positif. Mais c'est aux résultats concrets qu'on jugera la volonté politique: déjà lors des premiers signes du dépérissement des forêts, les émotions parlementaires n'avaient guère produit que des discours. Ainsi les Chambres pourraient donner une première preuve de leur détermination et de leur capacité de répondre rapidement au problème: mettre sous toit au plus tôt la nouvelle loi sur l'énergie, qu'Adolf Ogi ne prévoit que pour 1994. Une décennie, c'est court. ■

EN BREF

À droite, aussi, on commence à profiter des contradictions de la politique de protection de l'Etat pour faire des propositions. C'est ainsi que *Trumpf buur*, parrain de *L'Atout*, vient de publier une brochure intitulée: *La protection de l'Etat dans un Etat libéral: contradictoire ou inaliénable?*

Manque de chance pour les services féminins de l'armée, le paquet d'adresses pour des lettres adressées aux jeunes Suissesses, avec une invitation à s'engager dans l'armée, contenait des adresses d'hommes, d'invalides et d'étrangers.

Après la publication de la situation financière des parlementaires fédéraux par *Politik und Wirtschaft* des concurrents exploitent le filon. Un magazine alémanique vient de publier des indications sur la situation financière des anciens conseillers fédéraux résidant dans les cantons pratiquant la publicité des registres fiscaux et deux magazines alliés (*Bilanz-Bilan*) publient les coordonnées des 175 Suisses les plus riches.

À la télévision de la Suisse italienne, l'émission «Thèses, thèmes, témoignages» du 6 novembre a duré près de trois heures consacrées à un débat sur l'état de l'Eglise catholique. Deux évêques, Monseigneur Haas et Monseigneur Corecco ainsi que de nombreux laïques et ecclésiastiques, y compris un pasteur réformé, montrèrent une communauté pluraliste ayant peine à trouver l'unité désirée par ses bergers.

Approche de la mystique

On se dit: il va sans doute être question d'hindouisme, de bouddhisme; peut-être de confucianisme... De sectes plus ou moins illuminées; de saints plus ou moins émaciés...

Or, ce qui frappe tout d'abord dans les deux volumes de Carl-A. Keller, c'est le fait que l'auteur étudie tout cela — et s'attache également aux courants mystiques qui peuvent se manifester au sein de religions, dont le mysticisme n'est pas l'aspect dominant, tant s'en faut.

La semaine passée, je citais le Rabbi Menahem Mendel de Kotzk, mentionné dans le dernier paragraphe du chapitre VII («Folie et identité véritable»), intitulé: «Phénoménologie de la folie mystique.»

Le chapitre VI considère les rapports qu'il y a entre la mystique et l'éthique — la morale, si l'on préfère. Et cela à l'intérieur du christianisme, du judaïsme, de l'islam et du bouddhisme.

Le chapitre VIII est consacré à «L'amour fou» — dans l'hindouisme, dans le tantrisme («Divinisation de la sexualité dans le tantrisme érotique»),

dans le soufisme, le judaïsme et la tradition chrétienne. Un autre chapitre, je ne dirais pas: le plus intéressant — ils le sont tous — mais le plus actuel, étudie les *Contre-sociétés*. Car le mystique, le plus souvent et presque nécessairement, est un marginal. Il y a donc des contre-sociétés bouddhiques, hindouistes, judaïques, chrétiennes et islamiques. Et Carl-A. Keller s'interroge sur les «fonctions de la contre-société» et sur ses «rapports avec la société civile» (Chapitre XI, 3).

Le livre se conclut par ce que l'auteur appelle avec une douce ironie: *Bibliographie élémentaire...* Quelque 530 ouvrages à lire pour une première approche, toute superficielle.

Ceci me rappelle fort ces malheureux gymnasiens, qui désiraient présenter une causerie ou une dissertation sur Stendhal, que j'envoyais malicieusement chez le regretté Ernest Abravanel, et qui ressortaient de la Librairie du Grand-Chêne deux heures plus tard, les yeux exorbités et lestés des vingt volu-

mes essentiels, qui leur permettraient d'esquisser leur travail.

Je ne crois pas changer de sujet en disant quelques mots des trois récits remarquables que Jean Pache nous propose sous le titre de *La Straniera* (Ed. Zoé) — trois récits, «Heureusement, il n'arrive jamais rien», «Enseveli vivant dans le reflet des nappes bleues» et «La Straniera», précisément — qui parlent d'amour fou (L'une des épigraphes est tirée de Breton, et ce n'est pas pour rien), c'est-à-dire d'un amour au-delà de l'amour; d'un amour total, qui ne s'accomplit que dans une sorte de communion mystique, c'est-à-dire encore dans la mort... Dans le premier récit, Blanche Chauxmorte, l'héroïne, n'a jamais accepté la disparition de son fiancé, Arthur Crépy, disparu mystérieusement juste après l'avoir accompagnée chez elle — peut-être assassiné, peut-être enlevé (mais pourquoi? et par qui?); peut-être englouti par accident dans le marécage. Elle n'accepte pas, dérive toujours plus dans la folie — ce que nous appelons «folie», jusqu'au point où elle se persuade qu'il est revenu («Tu es revenu! Je le savais!») et le rejoint dans la mort.

Dans le second récit... Mais de ceci la semaine prochaine. ■

NOTES DE LECTURE

«Féminin – Masculin»

(jg) Un nouveau courant féministe se cherche aujourd'hui après dix ans d'atonie et de digestion des mouvements des années 70. Le livre *Féminin-Masculin* en est un bon exemple. L'article d'Edith Slembeck, «L'éloquence réduite au silence», nous a particulièrement frappé. L'auteur y examine des micro-comportements, la façon dont l'échange verbal au cours d'une conversation est en fait hautement significatif des rapports entre les sexes.

Ainsi les femmes utilisent deux fois plus de conditionnels que les hommes et cinq fois plus d'expressions limitatives, telles que «probablement», «peut-être», «c'est possible». Dans une discussion professionnelle, cela apparaît aussitôt comme une façon de se déprécier, de limiter l'importance de ce que l'on dit, et donc en définitive, de ne pas être écouté.

Il semble que les femmes utilisent beaucoup ce que les linguistes de langue anglaise appellent des *tag questions*, autrement dit le fait de terminer un énoncé par une question qui vise à rechercher l'approbation de l'interlocuteur, du genre «tu ne penses pas?» ou bien «non?». C'est aussi une façon de montrer que l'on n'est pas très sûr de ce que l'on dit. Il s'agit bien sûr de moyens langagiers qui sont appris durant l'éducation des filles et dont le but social est d'éviter qu'une femme se mette trop en avant ou s'impose, ce qui est perçu traditionnellement comme non féminin.

L'auteur insiste aussi sur ce qu'il appelle le style vocal. La bienséance veut qu'une femme parle d'une voix détimbrée et légèrement aiguë. Or, il s'agit là de caractéristiques vocales qui, chez un homme, indiquent l'apparition de l'émotion; d'où l'impression qu'une femme est toujours émotive. Edith

Slembeck s'attache aussi aux interruptions. Elle montre que dans une conversation, les hommes sont plus souvent les auteurs des interruptions et que ce sont généralement les femmes qui en sont les victimes.

Il est certain que ces analyses des comportements permettent de mettre à jour les racines de l'inégalité non seulement entre les femmes et les hommes, mais aussi dans de nombreuses situations. Il serait passionnant de réaliser de telles analyses dans des parlements, par exemple. Il y a peut-être des façons différentes de s'exprimer selon que l'on se sait majoritaire ou minoritaire, que l'on veut ou non être pris au sérieux.

Il y a certainement des règles du jeu linguistique à respecter, de quoi ouvrir un joli champ de recherches pour un universitaire en mal de sujet de thèse. ■

Féminin-Masculin, publications de l'Université de Lausanne, Payot, 1990.

Une famille en or

Non, ce titre n'annonce pas un plaidoyer bien senti en faveur d'une politique familiale digne de ce nom (ce sera pour une autre fois). Ce dont il est question cette fois-ci, c'est d'un jeu télévisé mettant aux prises deux familles, jeu dont le titre est, justement, «Une famille en or», et qui passe tous les jours de semaine en fin d'après-midi sur TF1. L'or est évidemment celui dont la famille gagnante se trouve couverte à la fin de l'émission.

Le principe du jeu est simple mais pervers. L'animateur pose une question, par exemple: «*A part les somnifères, quels sont les médicaments que les Français gardent le plus souvent sur leur table de nuit?*». Pour gagner, il faut donner non pas la «bonne» réponse (celle qui correspondrait aux résultats d'un sondage sur les habitudes réelles de la population, et qui aurait été effectué sur un échantillon représentatif), mais une des cinq réponses fournies le plus fréquemment dans un groupe de 100 personnes auxquelles la question a été préalablement posée en des termes identiques à ceux où elle est posée pendant le jeu.

La nuance est de taille. En effet, les réponses fournies par les 100 personnes du groupe cobaye ne sont pas des informations sur leurs propres comportements: ce sont soit des hypothèses sur les comportements d'autrui ou sur tout autre état de fait non connu (ce n'est pas sur les médicaments figurant sur leur propre table de nuit qu'on les interroge, mais sur ceux figurant sur la table de nuit du Français moyen, dont elles ne savent rien); soit de simples réflexes culturels ou pseudo-culturels, par exemple dans les cas où la question est du type: «*Citez un personnage de la Bible*». Et ce qui est demandé aux participant-e-s au jeu, c'est de deviner, non pas des données empiriques de quelque nature que ce soit, mais les opinions ou les automatismes psychiques dominants dans le groupe cobaye. Pour quoi les membres de ce groupe ont-ils cité Job plus souvent que Caïn?

On n'en sait rien, on ne le saura jamais, mais peu importe: Job pèsera plus lourd que Caïn dans l'escarcelle de la «famille en or».

Les seuls moments supportables de l'émission sont ceux où l'un-e ou l'autre des participant-e-s déconnecte de la règle du jeu et donne une réponse non pertinente. Par exemple, à la question de savoir ce que les gens font quand ils rencontrent un être cher qu'ils n'ont pas vu depuis dix ans, une dame d'un certain âge répond: «*Je pleurerais*». Ouf! Mais l'animateur la rappelle rudement à l'ordre: ce qu'il s'agit de savoir, ce n'est pas ce que cette dame ferait, mais ce qu'elle pense que les 100 personnes interrogées avant elle pensent que la majorité des gens font dans la circonstance évoquée.

Ces moments sont du reste rares, et habituellement la discipline règne. Il faut répondre aux questions, mais sans se les poser? Qu'à cela ne tienne: «*De toute façon, je me pose rarement des questions, dit une participante, comme ça je ne me complique pas la vie*».

On a dit beaucoup de mal des sondages, et sans doute à juste titre. Il est possible que, dans bien des cas, les réponses des personnes sondées — sur leurs choix politiques ou sur leurs habitudes alimentaires, peu importe — soient dictées par le besoin plus ou moins inconscient de s'assimiler à la majorité. Mais dans un jeu comme «Une famille en or», la décérébration de l'individu est érigée en norme; se mouler sur l'opinion d'autrui est le seul et unique but de l'exercice.

Sans que subsiste même le dernier recours offert aux personnes soumises à un sondage, qui est de refuser la question (ce qui donne toujours quelques pour-cent de «ne sait pas» ou «sans opinion»). Le sang de la féministe que je suis n'a fait qu'un tour, un des soirs où je m'étais imposé de regarder l'émission pour pouvoir écrire cet article, en entendant l'animateur demander: «*Qu'est-ce qu'un homme sait mieux faire qu'une femme?*» Peut-être que

l'une ou l'autre des dames présentes sur le plateau aurait eu elle aussi envie, dans d'autres circonstances, de contester le bien-fondé de la question elle-même. Mais quand il y a de l'or au bout, n'est-ce pas, on évacue ce genre de velléités.

Je ne m'y connais guère en jeux télévisés, et celui-là m'est tombé sous les yeux par hasard; j'ai voulu en parler parce que j'avais rarement rencontré exemple si monstrueux de massification de l'opinion. Mais peut-être que je ne regarde pas assez la télévision...

Silvia Ricci Lempen

L'invitée de DP s'exprime librement dans cette tribune. Silvia Ricci Lempen est rédactrice en chef du journal *Femmes suisses*.

FABRIQUE DE DP

Exercice annuel

Comme de coutume, la plupart de nos abonnés vont recevoir ces jours la facture pour le paiement de l'abonnement 1990. Le renchérissement ne nous épargnant pas, le prix de l'abonnement est porté à 70 francs, après plusieurs années à 65 francs. Cette modeste augmentation nous permettra de faire face à la hausse des tarifs postaux qui touche particulièrement les petits journaux, puisque les frais de routage nous coûteront deux fois plus cher à partir de 1991. L'adaptation des salaires et des charges sociales au coût de la vie représente évidemment un autre poste important.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy (jpb),

François Brutsch (fb), Jean-Louis Cornuz, André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Jacques Longchamp, Laurent Moutinot, Charles-F. Pochon (cfp), Philippe Poussiére.

L'invitée de DP: Silvia Ricci Lempen

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Vidéotex: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof, Liliane Monod,

Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Du Ghana à la Suisse

(cfr) Le Ghana est en train de préparer son plan de développement. C'est un exercice national qui touche tous les élus du peuple. Le gouvernement a fixé quatre objectifs: l'éducation, la santé, la distribution des revenus et l'environnement. Il n'a pas quantifié ou qualifié ces objectifs ni indiqué les moyens à mettre en œuvre ou le temps pour les atteindre. Il en a chargé les cent-dix districts, 150'000 habitants en moyenne. Les districts sont groupés en dix régions, mais c'est dans les assemblées de district que la discussion du plan a lieu. Il ne s'agit pas de rêver et de dire simplement: la santé pour tous. Mais par exemple: en

l'an 2000 tous les enfants ayant atteint l'âge de fin de scolarité auront au moins suivi l'école pendant cinq ans et ensuite de réfléchir au nombre d'enfants à scolariser, d'enseignants à engager, d'écoles à construire, sans parler des raisons qui empêchent les enfants d'aller à l'école. Le gouvernement rassemblera ensuite toutes les propositions, effectuera une certaine péréquation puisque la redistribution des revenus est dans ses buts et établira un plan national. Les moyens à mettre en œuvre sont principalement entre ses mains mais aussi dans celles des donateurs étrangers. Evidemment pour le soumettre à des

donateurs en vue d'obtenir une aide financière ou technique, il ne faudra pas l'appeler «plan quinquennal» ou «décennal», c'est passé de mode.

Et pourtant, qu'y a-t-il de mal ou de faux à faire un plan? Les entreprises font des plans d'entreprise, ont des programmes de développement et de lancement de produits. Chacun de nous a ses propres objectifs, dans sa vie privée (deux enfants) ou professionnelle (être chef de service à 45 ans). Et en fonction de ces objectifs, on met tous ses moyens en œuvre. Pourquoi pas chez nous aussi à l'échelon national? Trop souvent on discute et on vote sur les moyens avant d'avoir fixé les objectifs ou bien on fixe les objectifs, par exemple les normes en matière de pollution atmosphérique, et on fait la politique de l'autruche en ce qui concerne les moyens. Pourquoi ne pose-t-on pas la question: voulez-vous une énergie propre, sans risque ou bon marché? Et l'assortir des enjeux et des coûts clairement définis. Pour les dix ans à venir, nous avons choisi une énergie sans risque. L'énergie électrique est propre mais on veut en même temps sauvegarder notre patrimoine national et dépendre le moins possible de l'étranger. Même dilemme pour les transports et l'environnement. A quand une discussion nationale où sont intégrés tous les grands objectifs et les moyens à mettre en œuvre. Bien sûr, il y a toujours des objectifs contradictoires. Qui n'a pas rêvé d'être à cinq minutes de son travail et d'habiter en pleine campagne? Mais c'est en les mettant face à face qu'on peut trouver des solutions. ■

PRESSE

Hebdomadaires en difficulté

(cfr) Plusieurs hebdomadaires suisses engagés cherchent actuellement les moyens de continuer à paraître. Parmi eux, il y a l'hebdomadaire protestant *VP Hebdo* dont la nouvelle formule n'a pas attiré tous les nouveaux abonnés espérés. Ses animateurs cherchent un million de francs pour assurer la publication au-delà du 23 novembre prochain. Deux hebdomadaires du Parti suisse du travail (POP) doivent aussi trouver des solutions à leurs problèmes car leur imprimerie ne peut plus leur assurer les tarifs de faveur qu'elle a longtemps consentis. La réduction des marges dans l'imprimerie et la perte d'importantes commandes de l'Europe orientale expliquent le changement d'attitude.

En ce qui concerne *VO-Réalités*, dont la rédaction est en pleine réorganisation, sa société d'édition a reçu des propositions du Bureau politique du PST/POP. Celui-ci tient à conserver un hebdomadaire partisan. Le modèle de réorganisation sera-t-il inspiré par celui déjà adopté par la société d'édition du *Vorwärts*, hebdomadaire de langue allemande du parti? Son plan d'assainissement a été rendu public il y a quelques jours.

Le journal peut compter, depuis deux ans, sur un millier d'abonnés, ce qui signifie qu'il n'y a plus eu de diminution du nombre des abonnés ces derniers mois. Les frais de production pourront

être réduits d'une centaine de milliers de francs grâce au recours à la publication assistée par ordinateur. La conséquence est l'abandon du format journal pour le format A4 qui facilite la mise en page. Le prix d'abonnement passera de 100 à 150 francs pour l'année. Une souscription continuera d'être nécessaire et, dans ce but, une nouvelle catégorie d'abonnés solidaires sera créée (300 francs l'année).

La rédaction, constituée en collectif, sera formée de quatre rédacteurs locaux (Zurich, Bâle, Berne, Genève) rétribués au tarif militant de 2000 francs nets par mois. Le budget provisoire pour l'année prochaine prévoit un déficit de 16'000 francs (sur un total de dépenses de 311'000 francs) que le conseil d'administration va tenter de couvrir.

En matière rédactionnelle, le nouveau *Vorwärts*, qui paraîtra le 17 janvier 1991, s'efforcera d'ouvrir ses colonnes à de nouveaux sujets pour essayer d'attirer plus de lecteurs que jusqu'ici.

VO-Réalités n'a pas encore donné d'indications sur la nouvelle formule.

Les difficultés des hebdomadaires engagés ne paraissent pas décourager les partis socialistes romands qui espèrent lancer un hebdomadaire en 1991. Il est vrai que ce projet ne date pas d'aujourd'hui et n'a jusqu'à maintenant jamais abouti. ■

MÉDIAS

Zurich vit actuellement à l'heure d'un essai de radio locale consacrée à la musique populaire. Le mois prochain *Tropic*, émetteur consacré à la musique africaine, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, succédera à *Radio Viva*.

Le Conseil d'administration de la NZZ décidera vraisemblablement en décembre si un magazine accompagnera ce journal «haut de gamme». Il y a des années que la question est posée.